

VII. ÉLÉMENTS DE LA TVB DE LA COMMUNE DE DISSAY

VII.1. DEFINITIONS

La Trame verte et bleue (TVB) est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) ainsi que par les documents de planification de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements.

La Trame verte et bleue contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau. Elle s'applique à l'ensemble du territoire national à l'exception du milieu marin.

Les continuités écologiques constituant la Trame verte et bleue comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques (articles L.371-1 et R.371-19 du code de l'environnement).

VII.1.1. RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

La définition des réservoirs de biodiversité est donnée par l'Art. R. 371-19 II du décret n°2012-1492 du 27 décembre 2012 relatif à la trame verte et bleue :

« Les réservoirs de biodiversité sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces. Un réservoir de biodiversité peut être isolé des autres continuités de la trame verte et bleue lorsque les exigences particulières de la conservation de la biodiversité ou la nécessité d'éviter la propagation de maladies végétales ou animales le justifient.

Les espaces définis au 1° du II de l'article L. 371-1 du code de l'environnement constituent des réservoirs de biodiversité. »

VII.1.2. CORRIDORS ECOLOGIQUES

Les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie.

On distingue trois types de corridors écologiques (Figure 22) :

- les corridors linéaires (haies, chemins et bords de chemins, ripisylves, bandes enherbées le long des cours d'eau...) ;
- les corridors discontinus ou en « pas japonais » (ponctuation d'espaces-relais ou d'îlots-refuges, mares permanentes ou temporaires, bosquets...) ;
- les corridors paysagers (mosaïque de structures paysagères variées).

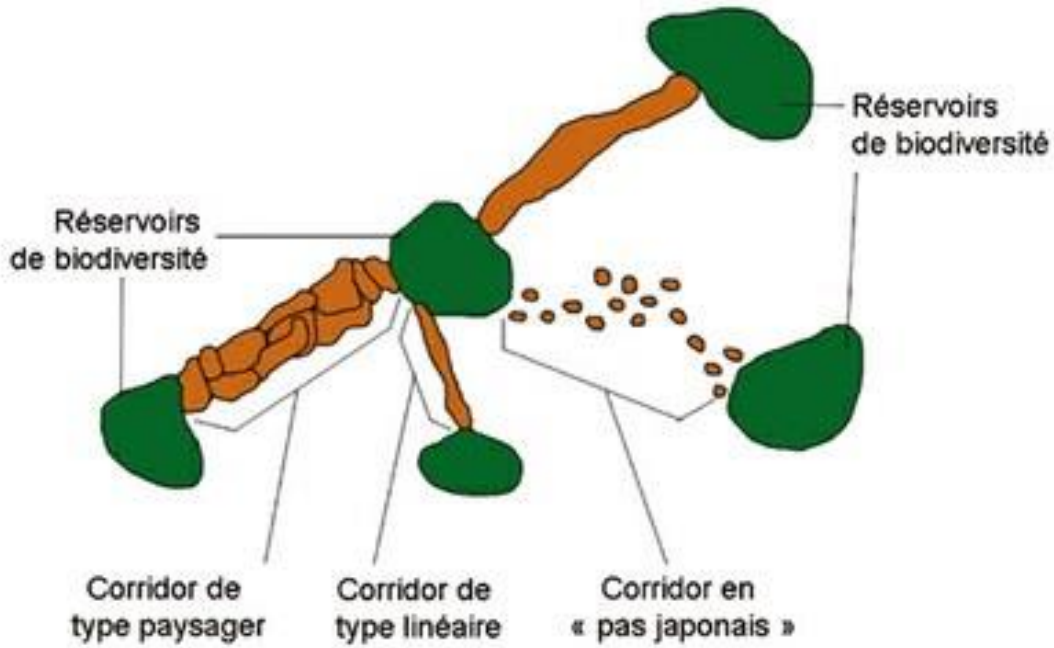


Figure 22. Exemple d'éléments de la Trame verte et bleue : réservoirs de biodiversité et types de corridors terrestres (Source Cemagref).

VII.2. ANALYSE CARTOGRAPHIQUE DES ELEMENTS DE LA TVB DE LA COMMUNE

VII.2.1. LES RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

Les réservoirs de biodiversité de la commune de Dissay ont été identifiés dans le cadre de l'étude de la préfiguration de la Trame Verte et Bleue du SCOT du Seuil de Poitou (Figure 23) (LPO Vienne & Vienne Nature, 2018a et 2018b). Cette étude prenait en compte les éléments du schéma régional de cohérence écologique (SRCE Poitou-Charentes, 2015), les zonages environnementaux présents sur la commune de Dissay (les ZNIEFF de type I « Massif de Moulière » et « Coteau des pendants », la ZNIEFF de type II « Forêt de Moulière », la ZSC « Landes du Pinail », la ZPS « Forêt de Moulière et Pinail »), la localisation et la concentration d'espèces liées aux différents milieux naturels présents sur la commune (Liste des espèces indicatrices TVB - Annexe 14), les habitats naturels ayant un intérêt patrimonial tels que les boisements alluviaux, les prairies humides, les pelouses sèches, les landes... identifiés par Vienne Nature lors de différentes études (Vienne Nature, 2003, 2010, 2012, 2015, 2016, 2017a et 2017b).

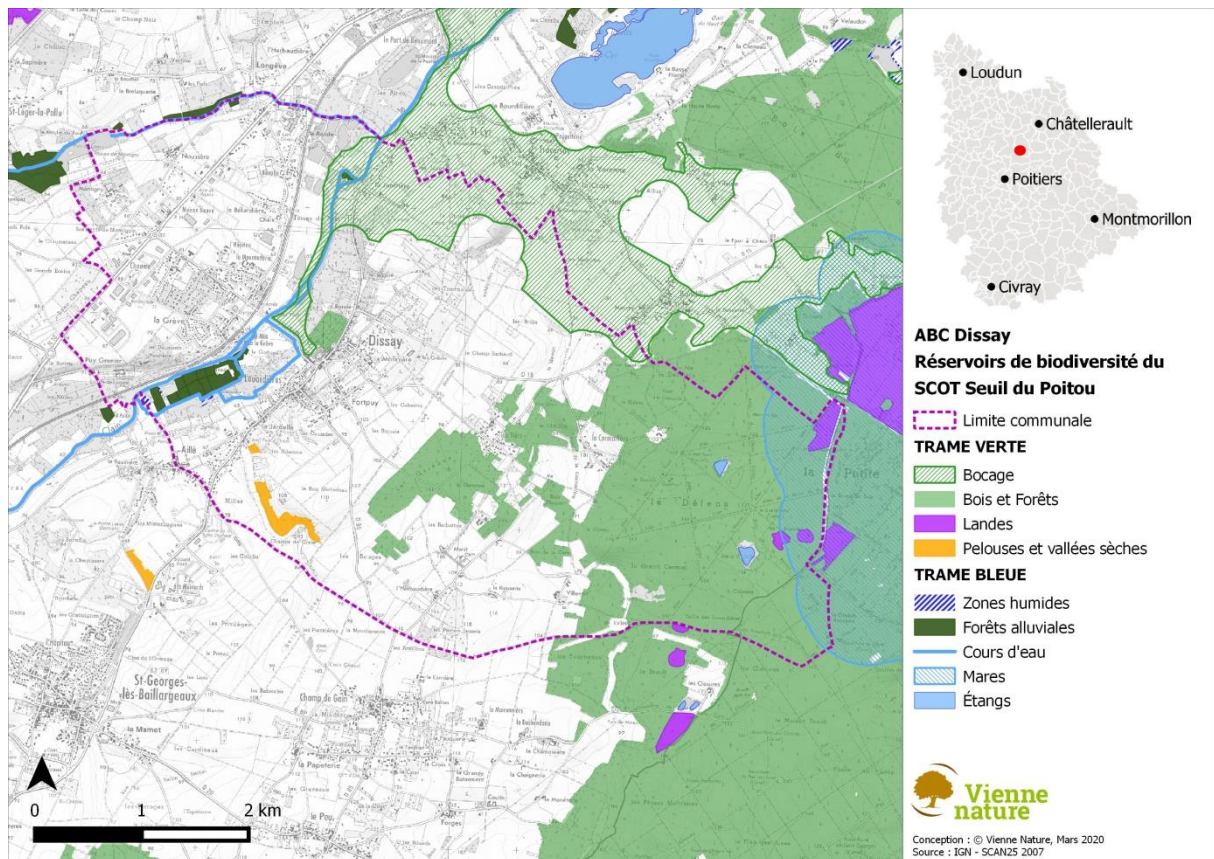


Figure 23. Réservoirs de biodiversité du SCOT Seuil du Poitou – Dissay (86).

Par rapport aux réservoirs de biodiversité identifiés dans le cadre de l'étude de la préfiguration de la Trame Verte et Bleue du SCOT du Seuil du Poitou, **certains réservoirs ont été détaillés et/ou rajoutés à l'échelle de la commune** (Tableau 14), c'est notamment le cas pour :

- les points d'eau : dans l'étude du SCOT, ces éléments n'apparaissent que sur la partie ouest de la commune où plus de 5 mares au km² sont présentes (mares de la Forêt de Moulière et de la Réserve Naturelle Nationale du Pinail). Pourtant l'ensemble des mares constituent des milieux aquatiques indispensables pour la reproduction des Amphibiens (espèces patrimoniales) et pour les Odonates des milieux stagnants, pour cette raison toutes les mares sont des réservoirs de biodiversité ;
- les réservoirs « bocage », issus du SRCE, ont été redéfinis dans le cadre d'une étude sur la Trame Verte et Bleue de Grand Poitiers Communauté Urbaine, échelle plus fine que le territoire du SCOT Seuil du Poitou (LPO Poitou-Charentes, Vienne Nature, [à paraître]).

L'ensemble de ces éléments sont cartographiés sous un Système d'Information Géographique (SIG). (Figure 24).

Tableau 14. Comparaison des réservoirs de biodiversité du SCOT Seuil du Poitou et de ceux identifiés sur Dissay.

Milieus	Réservoirs de biodiversité du SCOT sur la commune de Dissay	Réservoirs de biodiversité identifiés sur la commune de Dissay	Remarques
Bocage	164 ha	155,5 ha	- 8,5 ha (réservoir affiné à l'échelle de la commune)
Bois et Forêts	631 ha	631 ha	Identique
Landes	10 ha	10 ha	Identique
Pelouses et vallées sèches	8,5 ha	8,5 ha	Identique
Zones humides	1,1 ha	1,1 ha	Identique
Forêts alluviales	17,5 ha	17,5 ha	Identique
Rivière	6,7 km	6,7 km	Identique
Mares	(91 ha) ⁶	58 mares	Pas de surface prise en compte à l'échelle de la commune, mais prise en compte de l'ensemble des mares (définition des réservoirs plus fine qu'à l'échelle du SCOT)
Total	834,9 ha⁷ 6,7 km	826,4 ha 6,7 km 58 mares	- 8.5 ha + 58 mares

⁶ Dans le SCOT Seuil du Poitou, les réservoirs de biodiversités mares correspondent à des zones surfaciques définies à grande échelle. À l'échelle communale, l'ensemble des mares constituent des réservoirs de biodiversité.

⁷ La surface du réservoir de biodiversité mare issue du SCOT n'est pas prise en compte dans le total.

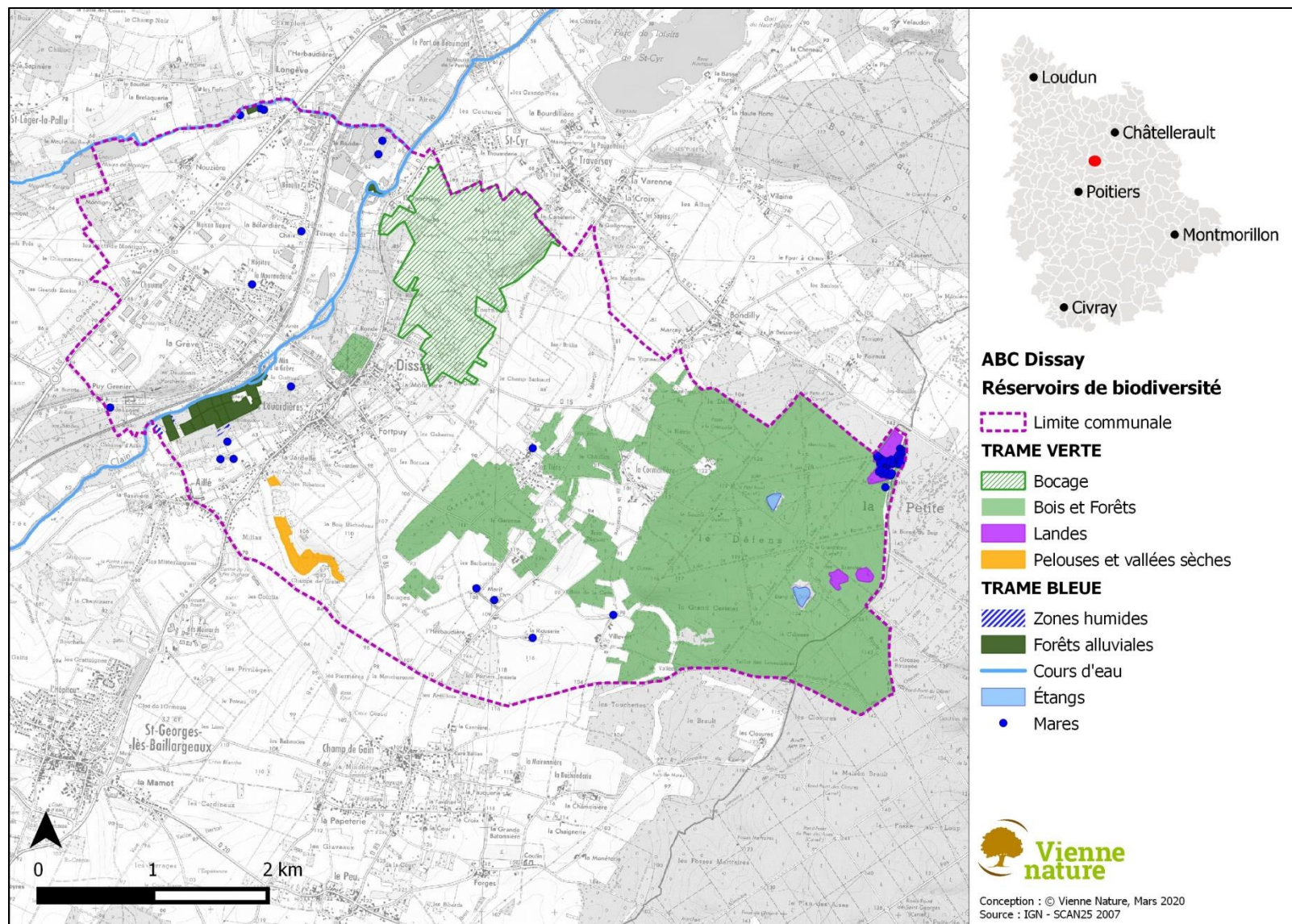


Figure 24. Carte des réservoirs de biodiversité affinés sur la commune de Dissay (86).

VII.2.2. LES CORRIDORS ECOLOGIQUE

Les corridors sont des couloirs de déplacement des espèces entre réservoirs de biodiversité. Ces liaisons fonctionnelles entre écosystèmes ou habitats d'une espèce permettent sa dispersion et sa migration.

Dans le cadre de cette étude, il a été choisi d'identifier :

- les corridors de la trame verte ;
- les corridors de la trame bleue.

La méthode retenue pour identifier les corridors est **la méthode des distances à moindre coût basée sur le calcul des coûts cumulés de dispersion** (Burel & Baudry, 1999 ; Biotope, 2014). Le principe de cette méthode est de considérer qu'une espèce se déplace d'un réservoir de biodiversité à un autre en choisissant le chemin le plus adapté à ses exigences biologiques, celui qui sera le moins coûteux en énergie. Au vu de l'échelle réduite du territoire d'étude, ces corridors ont été définis manuellement. Les corridors aquatiques constituent des cas particuliers pour lesquels la méthode des distances à moindre coût n'a pas été utilisée.

Il est important de préciser ici que l'on travaille à l'échelle d'entités écologiques globales (grands types de milieux) et que toutes les espèces n'ont pas les mêmes capacités de dispersion. **Les corridors écologiques identifiés dans cette étude ne sont donc en aucun cas imputables à une espèce en particulier.**

Au sein de la Trame Verte, les haies et les lisières boisées servent de corridors écologiques et permettent de relier les différents réservoirs de biodiversité entre eux, permettant la dispersion et la bonne circulation des espèces d'un milieu à un autre. La haie présente également une richesse écologique intrinsèque en dehors de la notion de trame (baies, cavités, bois mort, espèces et effet lisière...).

L'inventaire des haies effectué sur la commune fait état de la présence d'environ 42 km de haies. Elles constituent un maillage important pour la connexion des espaces de biodiversité. Les haies sont disséminées un peu partout sur la commune, essentiellement sur la partie nord (Figure 12).

Les haies sont en revanche absentes ou présentes de façon éparse sur la partie sud (secteur des plaines agricoles), ce qui peut constituer un frein à la dispersion des espèces.

Concernant les **arbres isolés**, 109 ont été inventoriés sur la commune de Dissay (Figure 12). Ces arbres constituent des éléments ponctuels importants de la Trame Verte, permettant une continuité écologique pour les chauves-souris (gîtes potentiels) et les oiseaux en l'absence de haies.

À ces différents éléments s'ajoutent les chemins et les petits bois, les bosquets et les boisements non identifiés comme réservoirs de biodiversité (Figure 25). Tous ces éléments servent à la dispersion des espèces.

L'analyse cartographique des échanges possibles entre les différents réservoirs de biodiversité de la trame verte identifiés sur la commune montre que différents couloirs de déplacement potentiels peuvent être mis en avant (Figure 26). Pour que ces derniers fonctionnent, il est important de **préserver les corridors identifiés** (haies, lisières boisées existants), voire de les **renforcer sur certains secteurs** (par la plantation de haies par exemple) afin de les rendre les plus fonctionnels possible.

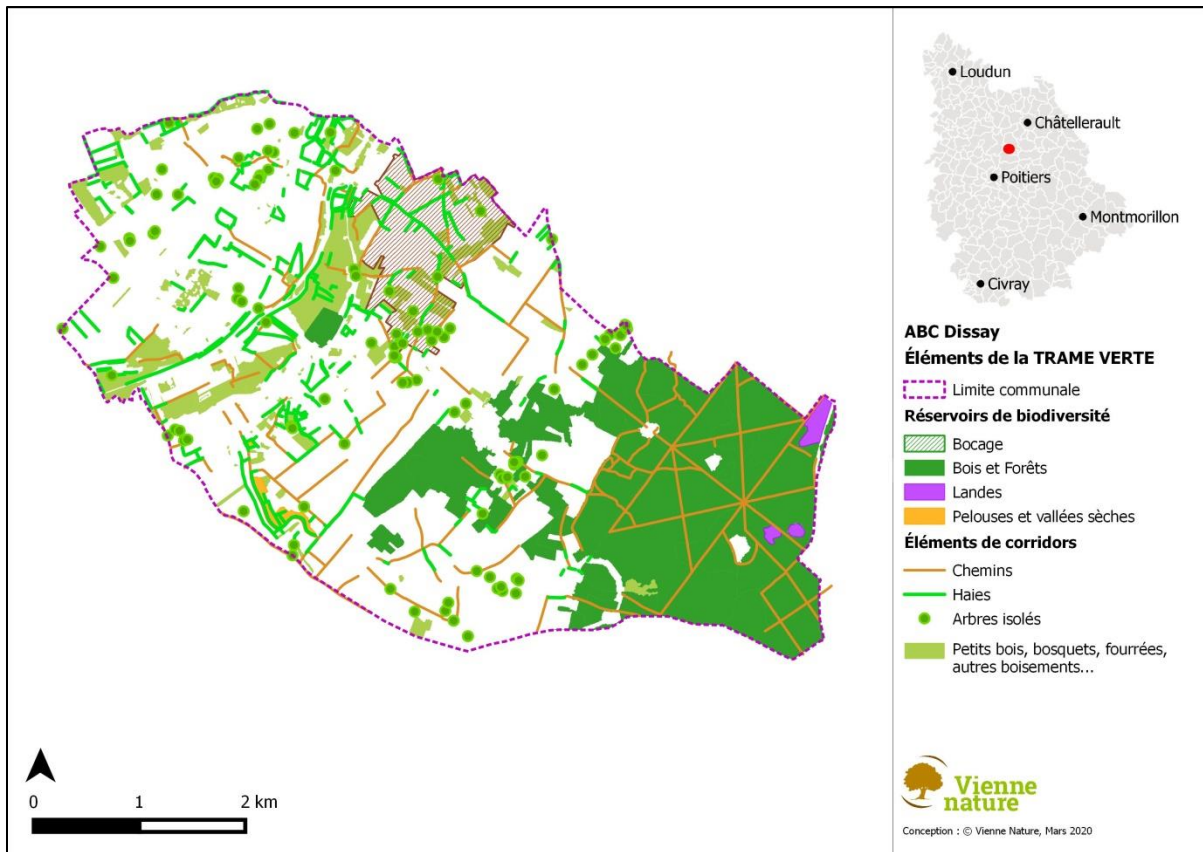


Figure 25. Les éléments de corridors de la Trame Verte de la commune de Dissay (86).

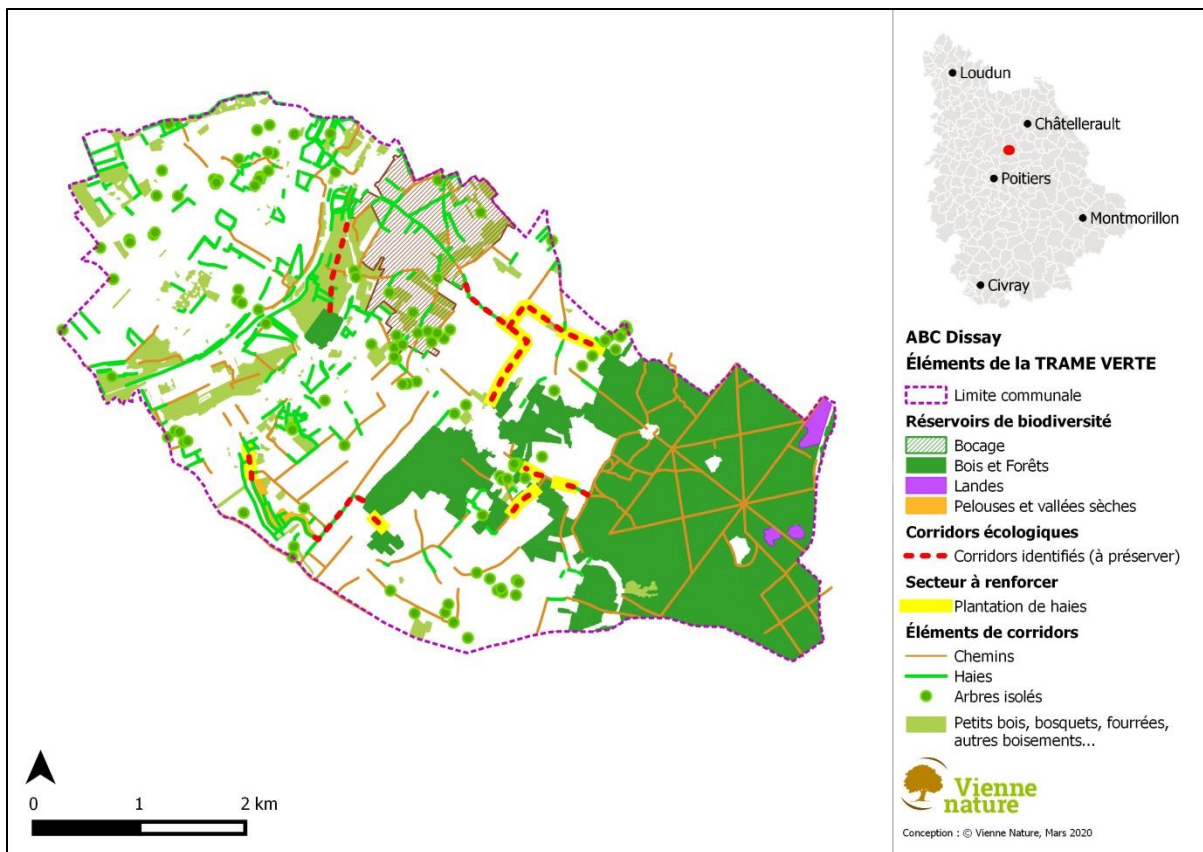


Figure 26. La Trame Verte de la commune de Dissay (86).

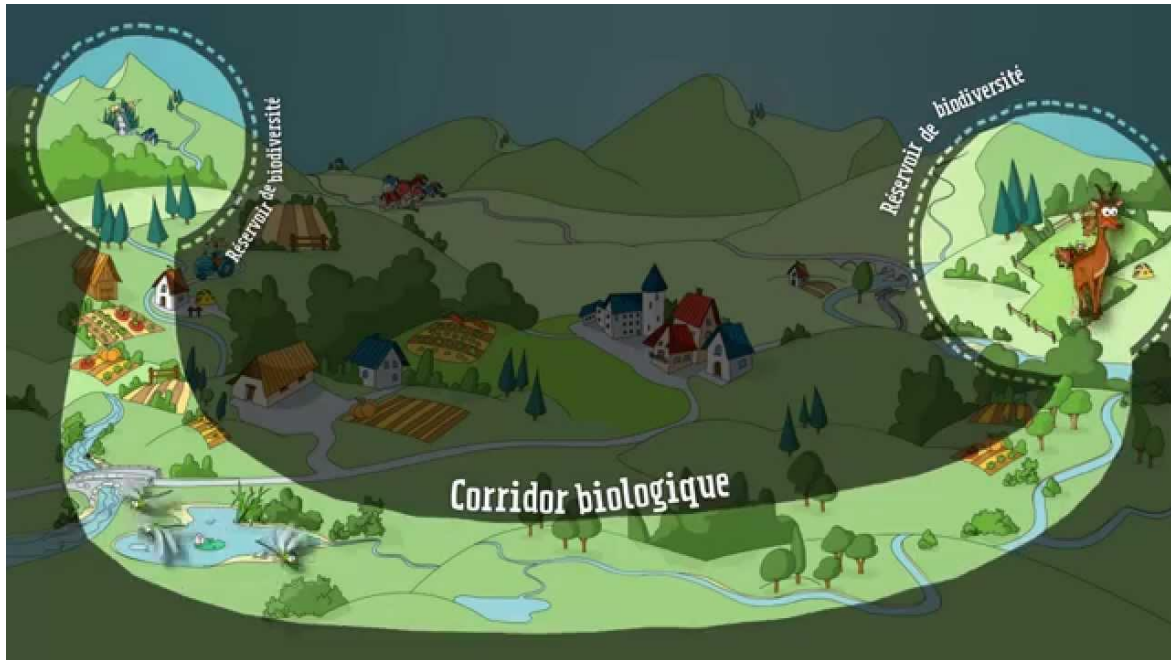


Figure 27. Extrait du film d'animation issu de l'exposition créée par le CEN Savoie en 2012 sur les corridors Biologiques "Bauges-Chartreuse" et "Chartreuse-Belledonne".

Au sein de la Trame Bleue, les **cours d'eau** servent à la fois de réservoirs biologiques et d'éléments de corridors pour les espèces piscicoles, les mammifères semi-aquatiques et toutes les espèces inféodées aux milieux aquatiques (insectes...).

Concernant les points d'eau, toutes les mares et certains étangs sont des réservoirs de biodiversité. Les sources et les étangs non définis comme réservoirs de biodiversité servent d'éléments de corridors, ils participent à la dispersion des espèces. Une zone tampon de 500 m a été définie sur l'ensemble de ces milieux aquatiques (mares, étangs, sources). Cette zone tampon correspond à la distance de migration des Amphibiens entre leur site de reproduction (milieu aquatique) et leur habitat terrestre. Cette connectivité entre les différents points d'eau, montre les échanges possibles entre les populations d'Amphibiens (Figure 28). À l'exception des points d'eau au centre de la commune, tous les autres points d'eau sont reliés entre eux. Il existe donc différents échanges possibles entre les différents points d'eau, qu'ils soient définis en tant que réservoirs de biodiversité ou en tant qu'éléments de corridors, ils ont tous un rôle important dans la dispersion des espèces liés aux milieux aquatiques (Amphibiens, Odonates...). Le réseau de mares de la zone centrale de la commune pourrait être renforcé pour permettre des échanges entre les populations d'Amphibiens.

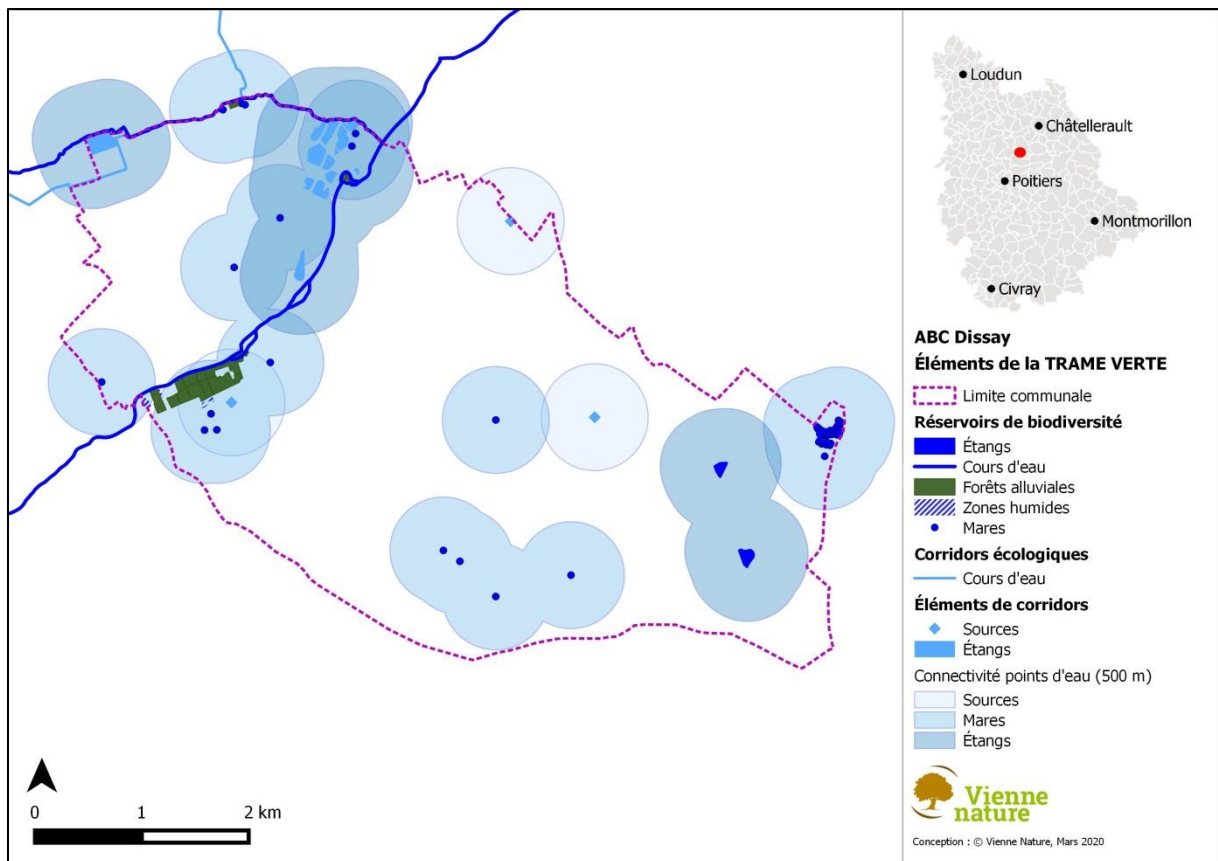


Figure 28. Les éléments de la Trame Bleue de la commune de Dissay (86).

VII.2.3. LES ELEMENTS FRAGMENTANT ET LES ZONES DE CONFLIT

VII.2.3.1. Les éléments fragmentant

Les éléments fragmentant correspondent à différents éléments structurels qui forment des barrières infranchissables (autoroutes, barrages, zones artificialisées...) pour les espèces. Ces éléments fragmentant coupent les réservoirs de biodiversité et/ou les corridors écologiques qui permettent de les relier.

Le paysage de la commune de Dissay est marqué par différents axes de circulation : **la voie ferrée** au nord-ouest, les **routes à trafic supérieur à 3000 véhicules** par jour (D910, D15, D4) et **les autres axes routiers** (Figure 29). Ces infrastructures linéaires de transport fractionnent les habitats et les milieux naturels, induisant une perturbation majeure dans le déplacement de la faune sauvage. Cela a notamment été mis en évidence lors de l'enquête Amphibien (VI.1.2).

Autre élément fragmentant : **les zones urbanisées** (Figure 29). La croissance des surfaces urbanisées et artificialisées se fait au détriment des milieux naturels (bois, zones humides), des prairies et des éléments fixes du paysage (arbres, haies, mares) contribuant au maillage écologique du territoire. De plus, les activités industrielles ont des impacts indirects sur les milieux en matière de pollutions, de bruits, de consommation des ressources locales (eau, matériaux) et de rejets.

Les principales zones urbanisées de la commune sont : le nord-ouest de la commune le long des départementales D910, D15 et D4 (Chaume, La Grève Les Louardières) et le bourg.

Les cours d'eau sont des éléments importants du réseau écologique, ils constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors. Le Clain traverse la commune sur une longueur d'environ 7 km. Le **Référentiel des Obstacles à l'Écoulement (ROE)** de l'ONEMA⁸ indique qu'il existe 4 seuils en rivière sur ce cours d'eau (Figure 29). Ces ouvrages constituent des éléments qui perturbent la libre circulation piscicole et sédimentaire.

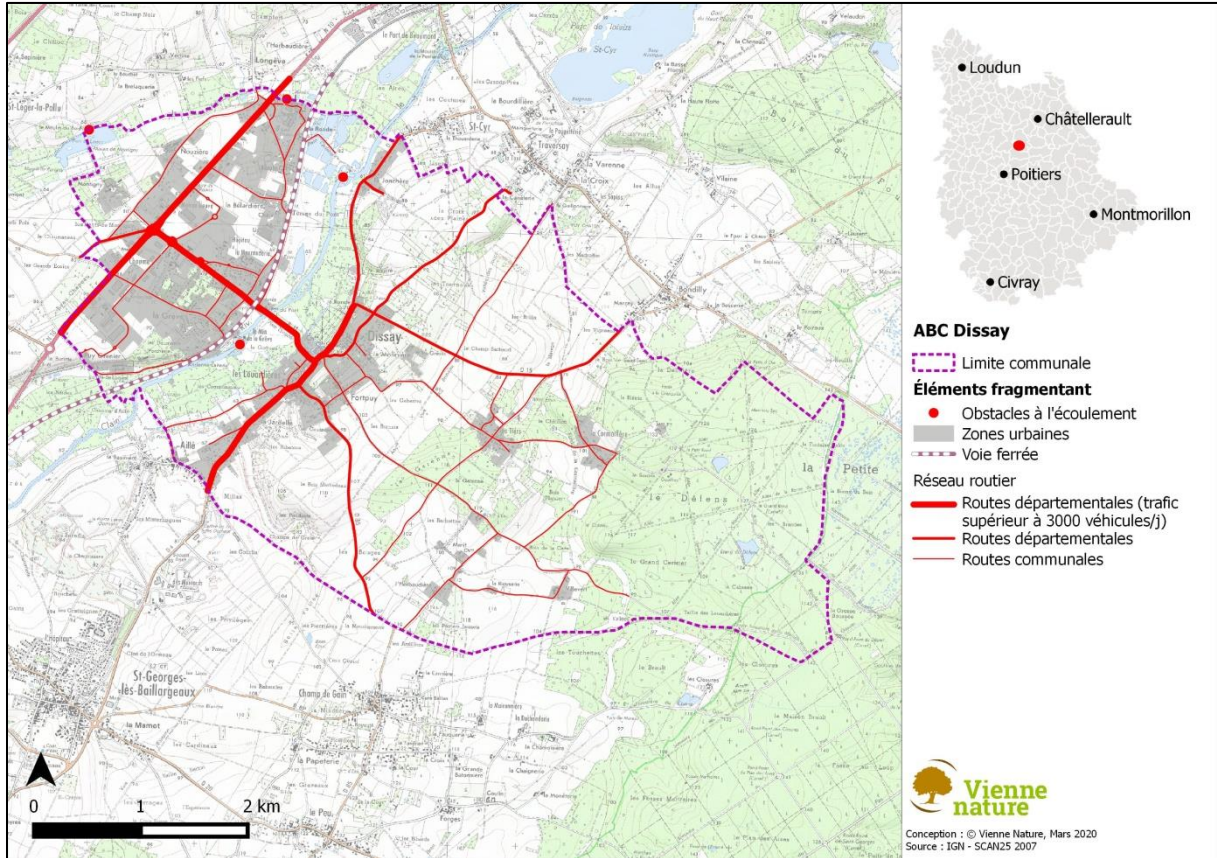


Figure 29. Les éléments fragmentant de la commune de Dissay (86)

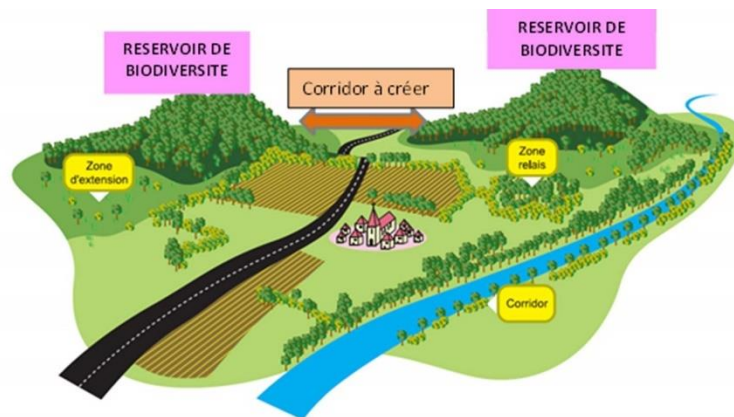


Figure 30. Extrait de la Lettre d'information N°4 - Novembre 2012 (Syndicat Mays de Maurienne, Savoie).

⁸ Source des données : Référentiel des Obstacles à l'écoulement V6, Onema et ses partenaires, MEDDE – mai 2014

VII.2.3.2. Le zones de conflits

Les éléments fragmentant que sont les axes routiers et l'obstacle à l'écoulement permettent de matérialiser des secteurs sensibles, autrement dit des zones de conflit potentiel, lorsque ces derniers traversent ou coupent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques (Figure 31).

Il est difficile de matérialiser de façon claire et précise des zones de conflit au niveau des zones urbaines car les problématiques d'une zone urbaine à une autre sont variables. En revanche, en ce qui concerne le réseau routier, l'enquête Amphibien, menée sur la commune de Dissay en 2019 (VI.1.2), a permis de mettre en évidence différents points noirs de mortalité Amphibiens, dont deux majeurs au niveau du chemin des Marais et de la rue des Lourdières.

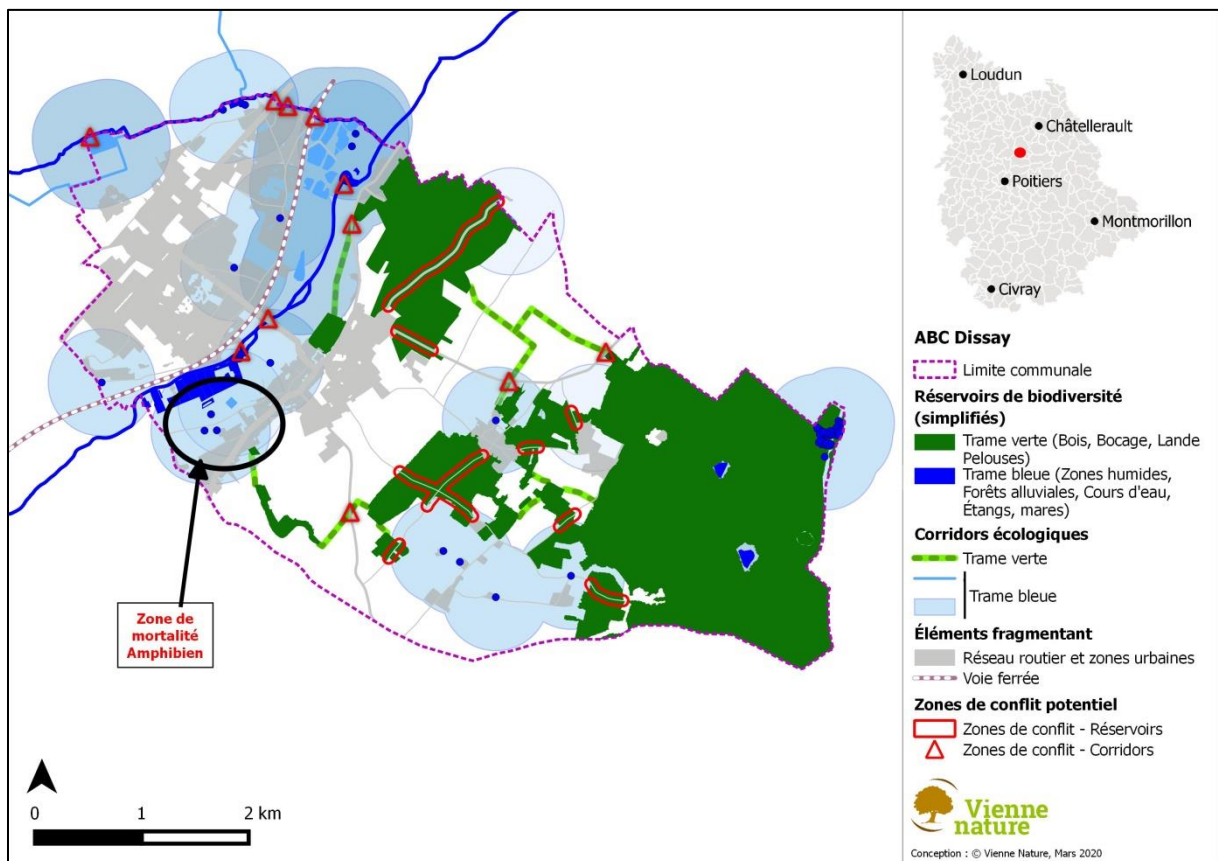


Figure 31. Les zones de conflit potentiel de la commune de Dissay (86).

VII.3. BILAN & PRECONISATIONS DE GESTION

L'analyse cartographique des différents éléments récoltés sur la commune de Dissay a permis de mettre en avant les réservoirs de biodiversité, les corridors écologiques, les éléments fragmentant et d'identifier les zones à enjeux de la Trame Verte et Bleue (Figure 32).

Chaque corridor écologique (haies, cours d'eau, chemins...) est utilisé par différents groupes d'espèces en fonction de leurs exigences écologiques. Par exemple, les haies serviront de zones de chasse pour les chauves-souris ou de zones refuge aux Amphibiens.

L'analyse cartographique des différents éléments de la TVB récoltés sur la commune de Dissay a permis de mettre en évidence des milieux à forte valeur patrimoniale mais également d'identifier des secteurs plus dégradés par l'action de l'Homme. Afin d'accroître le potentiel d'accueil global de la biodiversité, de nombreuses actions et aménagements peuvent être mises en œuvre sur la commune de Dissay (Figure 32).

VII.3.1. PRESERVER ET RENFORCER LES ELEMENTS DE LA TVB – CLASSEMENT AU PLU

En dehors de l'aspect paysager, les **haies** constituent à la fois des couloirs de déplacement, des zones de repos, de reproduction mais également une source d'alimentation pour de nombreuses espèces (Mammifères, Amphibiens, Oiseaux...). Elles contribueront également à restaurer les continuités écologiques entre les réservoirs de biodiversité. Des haies larges, composées d'essences locales et associées à des bandes enherbées seront d'autant plus favorables à la biodiversité. Pour ces raisons, **il est nécessaire de préserver et de protéger les réseaux de haies déjà existant sur la commune en inscrivant l'ensemble des haies au plan local d'urbanisme (PLU), ainsi que les chemins localisés au niveau des corridors écologiques Trame Verte et du réservoir Bocage** (Figure 33). En parallèle, il faut restaurer les continuités écologiques par la plantation de haies sur les « zones à renforcer » afin que les corridors linéaires Trame verte soient les plus fonctionnels possible.

L'étude des éléments constituant la trame bleue (sources, mares, étangs et cours d'eau) montre un fort potentiel d'accueil et de déplacement pour la faune aquatique ou semi-aquatique. Néanmoins, chaque entité n'a pu faire l'objet d'une visite de terrain pour évaluer son état de conservation, et la dégradation de certaines mares (comblements, pollution, etc...) pourrait avoir un impact sur la continuité écologique entre les populations. La **conservation, la protection et la restauration des mares**, le cas échéant, est donc essentiel pour garantir leur fonctionnalité écologique, tant pour la reproduction que pour le déplacement des espèces. Ce réseau de mares pourrait également être renforcé notamment sur la zone centrale de la commune pour que les populations d'Amphibiens puissent être maintenues dans un bon état de conservation.

Enfin, l'identification de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques a conduit à la mise en évidence de zones de conflit potentiel entre les déplacements de la faune et certaines infrastructures (transport, ouvrage hydraulique). Ces secteurs, qui nécessitent une attention particulière, peuvent faire l'objet de plusieurs types d'aménagements selon le contexte :

- aménagements de passage à faune semi-aquatique sous les ouvrages d'art ;
- aménagements de crapauducs pour la circulation des amphibiens ;
- aménagements de passages sous les infrastructures de transport ;
- plantations de haies le long d'axes routiers.

D'un point de vue global, pour préserver les **réservoirs de biodiversité**, il est nécessaire de les protéger en les **classant au PLU**.

VII.3.2. ACCROITRE LE POTENTIEL D'ACCUEIL POUR LA BIODIVERSITE

En complément des aménagements cités ci-dessus, des actions visant à accroître la capacité d'accueil de la biodiversité peuvent être mises en place sur tous types de milieux. Cela peut concerner des habitats à forte valeur patrimoniale comme les landes mais également les espaces verts et les bords de route et de chemins de la commune (mise en place d'une gestion différenciée).

Les landes et les pelouses calcicoles sont des habitats d'intérêt européen accueillant des espèces floristiques et faunistiques caractéristiques de ces milieux. De même, les forêts alluviales sont des habitats relictuels de faibles surfaces qui jouent un rôle important sur la qualité des eaux souterraines. Ce sont des habitats patrimoniaux essentiels à la trame bleue.

Une attention particulière est donc à porter sur l'état de conservation de ces milieux et d'assurer une gestion favorable à la biodiversité si particulière de ces habitats.

Enfin, un certain nombre d'actions peuvent également être développées au sein même des milieux urbains, notamment pour la gestion des espaces verts. Ces actions ont pour objectif principal de **favoriser l'alimentation, la reproduction et le déplacement des espèces.**

Pour l'alimentation :

- proscrire l'utilisation de pesticides ;
- ménager des zones d'herbes hautes qui accueilleront nombre d'insectes ;
- préserver et entretenir des zones de lierres et de ronces ;
- planter des arbustes rustiques et des essences locales.

Pour la reproduction :

- conserver les cavités existantes dans le bâti ;
- installer de nouvelles cavités (nichoirs, gîte à Chiroptères...)
- aménager des abris (tas de bois, de pierres, restes de coupes...) qui fourniront également une ressource alimentaire à de nombreuses espèces ;
- anticiper les périodes d'intervention (taille des haies, massifs ...) pour garantir une période de tranquillité pendant la reproduction (entre avril et août).

Pour les déplacements :

- aménager des passages à faune entre les jardins ;
- maintenir des bandes enherbées au pied des haies ;
- mise en place d'une gestion différenciée des bords de route et de chemin.

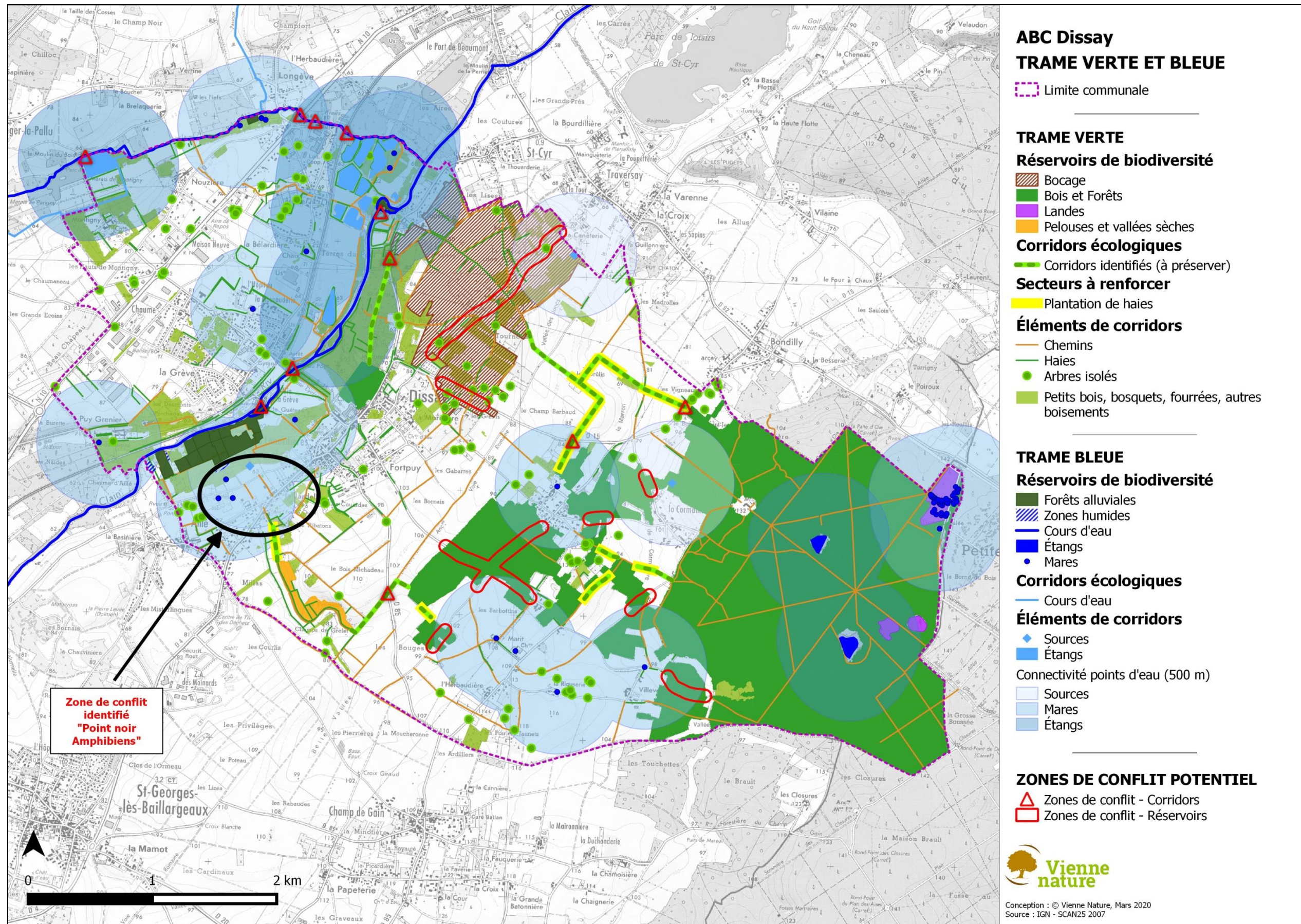


Figure 32. Carte globale de la Trame Verte et Bleue de la commune de Dissay (86).

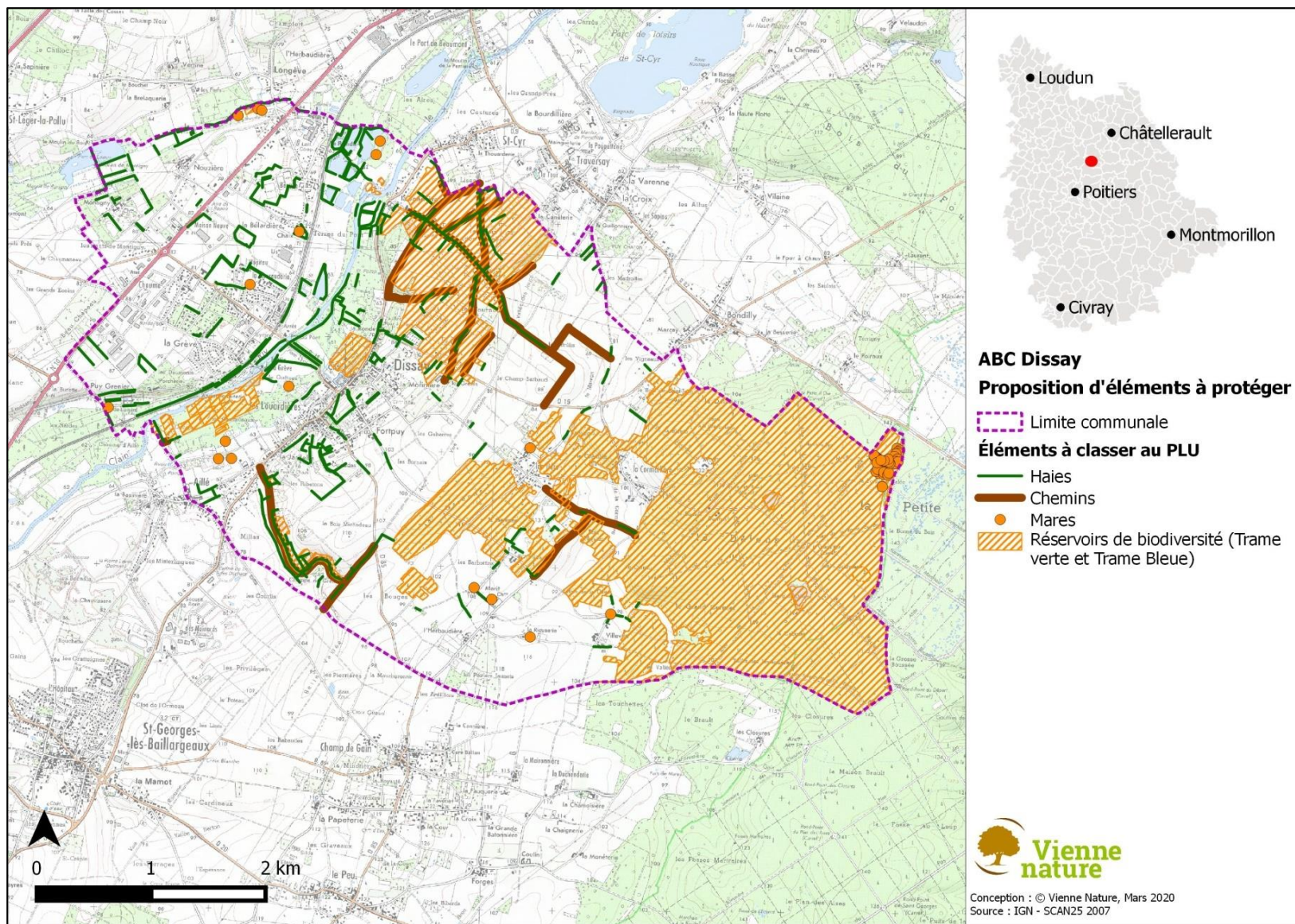


Figure 33. Propositions d'éléments à classer au PLU de la commune de Dissay (86).